

Bureau du 10 juillet 2003

Décision n° B-2003-1510

commune (s) : Collonges au Mont d'Or - Rillieux la Pape

objet : **Etude de jalonnement sur la commune de Collonges au Mont d'Or - Jalonnement de la polyclinique de Rillieux la Pape - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 juillet 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2003-1148 en date du 17 février 2003, le Bureau délibératif a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics, pour l'attribution des études des schémas directeurs de jalonnement pour la commune de Collonges au Mont d'Or et pour la polyclinique de Rillieux la Pape.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 13 juin 2003, a classé première l'offre de l'entreprise Ascode pour le marché d'un montant de 16 875,00 €HT, soit 20 182,50 €TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales.

L'individualisation de l'autorisation de programme a été acceptée par délibération n° 2003-0963 en date du 21 janvier 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2003-0963 et n° 2003-1087 respectivement en date des 21 janvier et 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B-2003-1148 en date du 17 février 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 13 juin 2003 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché et tous les actes contractuels s'y référant pour les études des schémas directeurs de jalonnement pour la commune de Collonges au Mont d'Or et la polyclinique de Rillieux la Pape avec l'entreprise Ascode pour un montant de 16 875,00 €HT, soit 20 182,50 €TTC.

2° - Les dépenses à engager au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - opération 0041. Cette opération a fait l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme selon la délibération n° 2003-0963 en date du 21 janvier 2003.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,